

Connaitre les tarifs

Retrouvez ci-dessous la tarification des Cars Région Ain et Cars Région express.

1) Tarification des Cars Région Ain (lignes commençant par la lettre A)

Vous empruntez l'une des 32 lignes du réseau Cars Région Ain de manière ponctuelle ou régulière ? Retrouvez le tarif des titres de transport ainsi que les modalités pour les acheter.

Tarifs des titres et abonnements

Titres	Tarifs 2025	Modalités d'achat
Ticket à l'unité	2,20 €	Achat auprès du conducteur
Carnet de 10 tickets	16,50 €	Chargé sur la carte Oûra
Abonnement mensuel tout public	43 €	Chargé sur la carte Oûra
Abonnement annuel jeunes de moins de 26 ans	321 €	Chargé sur la carte Oûra
Abonnement annuel tout public	428 €	Chargé sur la carte Oûra
Enfant de moins de 4 ans	Gratuit	
Accompagnateurs de personnes non-voyantes	Gratuit	
Accompagnateurs des personnes titulaires de la carte Mobilité Inclusion ou Illico Mobilité	Gratuit	

Conditions d'utilisations :

Abonnement mensuel : valable du 1er au 31 du mois, quelle que soit sa date d'acquisition,
Abonnement annuel moins de 26 ans et annuel tout public : valable 12 mois de date à date.
Ticket valable pour 1 voyage (1 aller-retour compte pour 2 voyages),
Les correspondances sont permises, dans la limite de 2 heures,

Nouveauté :

Depuis le 15 novembre 2023, l'ensemble des titres de transport Cars Région Ain est valable sur l'ensemble des lignes qui composent le réseau Cars Région Ain (quel que soit le transporteur qui exploite la ligne).

Exemple : Un abonnement mensuel sur une ligne Cars Région Ain acheté auprès d'un transporteur X est également valable sur une ligne Cars Région Ain exploitée par un transporteur Y.

2) Tarification des Cars Région Express (lignes commençant par la lettre X)

Pour les Cars Région express (ligne commençant par la lettre X), ce sont les tarifs TER nationaux et régionaux qui sont applicables (billets pleins tarifs, abonnements, cartes de réduction et réduction illico AUTOCAR). Les billets peuvent être achetés à bord (la réduction est automatiquement appliquée par le conducteur pour un billet au plein tarif) et auprès de la SNCF, en gare ou sur distributeur.

Demandez le tarif « illico AUTOCARS » (pour tout trajet entièrement réalisé en car, hors correspondance trains TER ou TGV) pour bénéficier de la réduction.

Bon à savoir.

L'employeur est dans l'obligation de prendre en charge la moitié du coût des abonnements de transport entre le domicile et le lieu de travail du salarié. **Renseignez-vous auprès de votre employeur !**